

**SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020**

---

**Bureau**

**Président :** M. Thierry Dérobert  
**Vice-président :** M. Matthieu Jotterand  
**Secrétaire :** M. Armando Couto  
**Membres :** Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

**Sont présents :**

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Roger Golay, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

**Assistent à la séance :** M. Damien Bonfanti, Maire  
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard  
Conseillères administratives  
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Lecture par le doyen d'âge de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 14 avril 2020 p. 2
- 2) Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge p. 2
- 3) Election du Président du Conseil municipal p. 3
- 4) Prestation de serment du doyen d'âge p. 4
- 5) Election des autres membres du Bureau du Conseil municipal p. 5
  - Vice-président, Secrétaire, 2 membres
- 6) Nomination des diverses commissions : p. 5
  - Fixation des commissions p. 6
  - Fixation de l'effectif des commissions p. 6
  - Nomination des membres p. 10

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020**

- 7) Désignation des représentants du Conseil municipal p. 12
- Fondation communale pour le logement de personnes âgées (5)
  - Fondation communale immobilière de Lancy (5)
  - Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (5)
  - Commission consultative du Fonds d'art visuel (1)
- 8) Communications du Conseil administratif p. 13

\* \* \* \* \*

- 1) **LECTURE PAR LE DOYEN D'ÂGE DE L'ARRÊTE DU CONSEIL D'ETAT VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 9 AVRIL 2020 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 15 MARS 2020, PUBLIE DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE (FAO) DU 14 AVRIL 2020**
- 

M. Brunier : bonsoir à tous, je vous remercie d'être venu-e-s ce soir. Nous commençons tout de suite par la lecture de l'arrêté.

*(Lecture de l'arrêté)*

« *Le Conseil d'Etat,*

*Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;*

*Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;*

*Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020 ;*

*Attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal ;*

**Arrête :**

*L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.*

- 2) **PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE**
- 

M. Brunier :

*(Lecture de la formule du serment)*

« *Je jure ou je promets solennellement :*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

HAAS Christian – je le jure	CLEMENCE Nicolas – je le promets
JOTTERAND Matthieu – je le promets	VOGEL Thomas – je le promets
COUTO Armando – je le promets	LE GOFF Damien – je le promets
CAPTYN Mathilde – je le promets	DE VECCHI Monica – je le jure
ROSALES Lucia – je le promets	DEROBERT Thierry – je le promets
PETITE Mathieu – je le promets	GOLAY Roger – je le promets
MÜHLE Deborah – je le promets	BENCKER Jeanne – je le jure
VERGAIN Michel – je le jure	ANTICH Simon – je le jure
DAHER Vincent – je le jure	COLLEONI Michele – je le jure
FISCHER Alain – je le jure	MONOD Caroline – je le promets
AESCHBACHER Thierry – je le promets	DIA Priscille – je le jure
EQUEY Véronique – je le promets	CARTER Vally – je le promets
VANDEPUTTE Virginie – je le promets	BARRY Thierno – je le promets
FERNANDEZ Emilie – je le promets	BARANYAI Evis – je le promets
MAYER Vincent – je le promets	BONVIN BONFANTI Anne – je le promets
RUERAT Nancy – je le promets	ADAM Nathalie – je le jure
ROSSET Mariantonia – je le promets	BEUN Kristine – je le promets
MARTELLA Mauro – je le promets	BONVIN Philippe – je le promets

### 3) ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

---

M. Brunier : nous passons maintenant à l'élection du Président du Conseil municipal.

M. Aeschbacher : le PLR propose M. Thierry Dérobert à la fonction de Président du Conseil municipal.

*M. Dérobert est élu par acclamation.*

M. Brunier : M. Dérobert est désigné Président du Conseil municipal.

*M. Dérobert prend la place de M. Brunier.*

M. Dérobert : nous allons procéder à la prestation de serment de M. Brunier.

*M. Brunier s'avance devant le Président.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

### 4) PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'ÂGE

---

M. Dérobert : M. Brunier, après lecture de la formule de serment, je vous prie de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

*« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Brunier : je le promets.

*L'assemblée applaudit.*

M. Dérobert :

Monsieur le Maire,  
Mesdames les Conseillères administratives,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,  
Madame la secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune,  
Chères concitoyennes et concitoyens qui nous regardez depuis votre écran,

Cette première séance se déroule dans des conditions exceptionnelles. Au lieu de nous retrouver dans la salle du Conseil municipal, notre salle habituelle, en présence du public, de nos familles et de nos amis, nous nous retrouvons dans cette belle salle communale du Petit-Lancy, à huis clos, ceci afin de respecter les recommandations liées à la pandémie actuelle.

J'espère que nous pourrons prochainement réintégrer notre salle du Conseil municipal qui sera, d'ici là, fraîchement rénovée.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre confiance en m'ayant nommé, ce soir, pour cette première année de législature, à la présidence de ce Conseil. Je remercie aussi sincèrement les membres de mon groupe qui m'ont désigné à cette fonction.

Nous entamons ensemble 5 ans de législature. Durant ces 5 ans, nous aurons l'occasion de proposer et de débattre de sujets divers et variés. J'espère que nous saurons toujours le faire dans le respect du mandat qui nous a été confié par la population. Je souhaite que nos débats soient empreints de tolérance et de respect, qu'ils puissent être constructifs et qu'ils fassent avancer notre commune.

Je vous encourage aussi à aller au-devant de notre population et d'écouter ses préoccupations, de découvrir le fonctionnement de notre ville et des services qui œuvrent pour son développement et enfin, de rencontrer les collaborateurs de notre commune qui font tous un excellent travail.

C'est ainsi que vous pourrez apprécier le mieux ce que nous devons entreprendre pour préparer et faire évoluer Lancy afin que nous soyons à même d'affronter les nombreux défis à venir.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Vive Lancy, vive Genève et vive la Suisse !

*L'assemblée applaudit.*

### 5) ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL Vice-présidence, Secrétaire, 2 membres

---

M. Dérobert : nous commençons par la vice-présidence.

M. Clémence : le groupe Socialiste propose M. Jotterand à la vice-Présidence du Conseil municipal.

*M. Jotterand est élu à la fonction de vice-présidence par acclamation.*

M. Dérobert : c'est au tour du poste de secrétaire.

M. Brunier : le MCG propose M. Couto.

*M. Couto est élu à la fonction de secrétaire par acclamation.*

M. Dérobert : il reste les deux membres à nommer.

Mme De Vecchi : le groupe démocrate-chrétien-vert-libéral propose M. Haas, comme membre du Bureau.

*M. Haas est élu en tant que membre par acclamation.*

Mme Mühle : le groupe des Verts propose Mme Mathilde Captyn comme membre du Bureau.

*Mme Captyn est élue en tant que membre par acclamation.*

### 6) NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS Fixation des commissions Fixation de l'effectif des commissions Nomination des membres

---

#### *Fixation des commissions*

M. Dérobert : sur proposition du Conseil administratif, la liste des commissions est la suivante :

- Administration, dicastère de Mme Salima Moyard
- Aménagement du territoire, dicastère de M. Damien Bonfanti
- Culture, communication et promotion économique, dicastère de M. Damien Bonfanti
- Environnement et développement durable, dicastère de M. Damien Bonfanti
- Finances, dicastère de Mme Corinne Gachet
- Sécurité, dicastère de Mme Corinne Gachet
- Sociale, dicastère de Mme Salima Moyard

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

- Sports, dicastère de Mme Corinne Gachet
- Travaux et constructions, dicastère de Mme Salima Moyard

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons approuver ces commissions et fonctionner durant cette législature avec cette liste de commissions.

**La fixation des commissions est approuvée à l'unanimité.**

### *Fixation de l'effectif des commissions*

M. Dérobert : y a-t-il des propositions ?

Mme Monod :

Monsieur le Président,

Les Vertes et les Verts de Lancy soumettent au Conseil municipal la proposition de fixation de l'effectif pour l'ensemble des commissions à 11 membres, avec la répartition suivante : 3 membres issus du parti socialiste, 3 membres issus du parti des Verts, 2 membres issus du parti démocrate-chrétien, 1 ou 2 membres issus du parti libéral-radical et 1 ou 2 membres issus du Mouvement citoyen genevois, trois sièges étant à répartir entre ces deux formations. La représentativité reflète ainsi le résultat des urnes et la répartition des sièges de notre Conseil.

Notre proposition de rééquilibrer et limiter le nombre de commissaires repose sur plusieurs raisons :

Tout d'abord, il a paru important au groupe des Verts, de remettre sur un pied d'égalité l'ensemble des commissions. Pourquoi certaines devraient-elles être plus importantes que d'autres ? Nous ne voyons pas de justification à cela, puisque c'est surtout la fréquence qui joue un rôle en fonction des sujets traités.

Ceci étant, l'efficience est au cœur de notre proposition. Notre Conseil municipal compte 37 membres. Avec 11 commissaires, c'est environ un tiers du Conseil qui siègera au sein des commissions. Cela nous paraît sage et relever d'une certaine agilité. A noter que la Ville de Vernier compte également 11 commissaires par commission, pour un Conseil de 37 élus et que cette diminution est actuellement une tendance.

Enfin, et c'est plus particulièrement vrai en cette période « post-COVID » qui s'annonce incertaine, vous conviendrez sans doute avec nous, qu'il est bon d'être économe avec les deniers publics.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Président, que nous proposons aujourd'hui cette solution à 11 membres pour l'ensemble des commissions.

M. Aeschbacher :

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseiller municipaux,

C'est toujours un moment important dans la vie d'un conseiller municipal que de prêter serment en se rappelant que nous avons été élus afin de représenter la population de notre ville et que

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

le serment, fait à la Constitution de notre canton ce soir, n'est pas constitué que de vaines paroles, mais doit guider nos débats durant toute cette législature.

Or, l'importance de ce moment est aujourd'hui ternie par l'obstination, malheureuse, d'un seul groupe, groupe qui n'a pas voulu trouver de consensus négocié et acceptable pour tous, privilégiant la lutte idéologique alors même que la majorité des chefs de groupe de ce Conseil en avait la farouche volonté.

Lors de ma présidence de 2004, je m'étais exprimé en ces termes au sujet du fonctionnement de ce Conseil : *« il me plaît à rappeler que notre commune est l'une des 25 plus grandes villes de Suisse par son nombre d'habitants, et que l'on pourrait dès lors s'attendre à de véritables débats politisés, comme c'est le cas en Ville de Genève, où les élus fournissent régulièrement un pitoyable spectacle aux électrices et électeurs.*

*Mais, heureusement, tel n'est pas le cas de notre commune, puisque Lancy a su conserver un certain caractère villageois et une taille humaine, ce qui fait son charme, y compris au sein de ce Conseil où la courtoisie et le respect sont toujours présents, et gageons qu'il en sera de même pour le futur ».*

Je suis au regret de constater que les errements de la Ville de Genève semblent nous avoir rattrapés.

Je suis inquiet par le signal qui pourrait être donné ce soir. En effet, jamais dans l'histoire de notre commune le Conseil municipal n'a été obligé de départager, en plénière, les modalités de son fonctionnement.

Jamais une majorité élue n'a imposé sa volonté à la minorité dudit Conseil. Et ce alors même que pendant de nombreuses années les rapports politiques étaient inversés.

Le respect des minorités et du consensus ayant toujours été privilégiés au sein de ce Conseil, l'ensemble des partis politiques étant objectivement et proportionnellement représenté dans les commissions selon les résultats issus des urnes.

Dès lors comment est-il possible, aujourd'hui, de défendre une représentation au sein des commissions qui ne reflète pas cette réalité ?

Comment est-il possible d'imposer au groupe PLR, composé de 5 élus et représentant près de 14 % des suffrages un seul commissaire en commission et dans le même temps s'arroger le droit d'avoir trois commissaires, alors même que l'on ne possède que 23 % des suffrages ?

Comment est-il possible d'avoir l'idée saugrenue de demander aux partis politiques MCG et PLR de se partager trois commissaires en les invitant à s'organiser entre eux, alors même que les électeurs ont fait un choix politique en glissant dans l'urne l'un ou l'autre des bulletins ?

Ce soir, une majorité de ce Conseil semble vouloir imposer une conception toute particulière de la démocratie, oubliant que ce qui a fait et fait encore la force de notre pays c'est sa concordance. Cette concordance qui permet à nos institutions de refléter la diversité et de rassembler les partis politiques.

Cette démocratie de concordance qui empêche que le pouvoir ne soit concentré dans les mains de quelques personnes, mais qu'elle soit diffusée entre de multiples acteurs qui participent à un processus décisionnaire marqué par la négociation et le compromis.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Comment est-il possible d'imaginer rassembler avec intelligence et efficacité l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil en imposant une représentation en commission qui ne permettra pas de traiter correctement les dossiers qui nous seront proposés en raison d'un manque de suivi adéquat lié, notamment, à un taux de vacance important. Pour rappel, lors de la législature écoulée ce taux était supérieur à 40 %.

Comment, enfin, est-il possible d'envisager une collaboration harmonieuse, comme le souhaite le Conseil administratif lui-même dans son communiqué de presse si le principe même de l'équilibre et du compromis est bafoué avant même le début de nos travaux ?

Ce soir, en refusant par deux fois de respecter les résultats des négociations et des compromis proposés par les autres groupes, les Verts semblent choisir un mode de fonctionnement autocratique et démagogique qui malheureusement va à l'encontre de l'exercice du pouvoir. Pouvoir qui doit s'exercer au service de l'intérêt général.

Alors, afin de donner un signal politique fort, démontrant votre volonté d'œuvrer pour le bien public, je vous invite, chers Collègues, à voter une répartition en commission qui respecte les résultats sortis des urnes, en donnant la légitimité qu'il se doit à l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil, en désignant 13 commissaires par commissions répartis de la manière suivante :

4 commissaires socialistes, 3 commissaires verts, 2 commissaires Démocrate-chrétien-Verts libéraux, 2 commissaires MCG et 2 commissaires PLR.

Cette façon de procéder démontrant notre volonté de servir ensemble notre commune, et ce pour un surcoût parfaitement acceptable de Fr. 7'612.— par an, contrairement à ce qui a été affirmé lors de nos négociations.

Ainsi, vous démontrerez, comme le disait Albert Camus, que « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité ».

Je vous en remercie au nom de la démocratie suisse et du respect des habitants de Lancy !

M. Couto : le groupe MCG va soutenir la proposition du PLR, parce que nous sommes aussi concernés et nous ne comprenons pas non plus, ayant 6 élus actuellement au Conseil municipal, qu'on nous impose ce nombre de 1 ou 2 membres par commission, alors même que les Verts, le parti qui souhaite que cela soit ainsi, a eu durant la dernière législature 6 conseillers élus et 2 membres par commission. Nous, nous estimons aussi que le minimum de deux est convenable pour pouvoir faire un travail en commission comme il doit l'être. C'est pour cela que nous soutenons la proposition du PLR et que nous aimerions aussi avoir 13 membres par commission, de façon que tous les groupes puissent avoir deux membres par commission et non un seul comme on veut nous l'imposer.

Mme De Vecchi : le groupe démocrate-chrétien/vert-libéral soutient la proposition du PLR rejoint par le MCG, permettant à chaque parti de siéger avec un minimum de deux personnes par commission et respectant ainsi une répartition démocratique.

Nous sommes néanmoins ouverts à revenir sur le compromis trouvé le 13 mai dernier, lors de la deuxième séance des chefs de groupe, à savoir : pour les commissions dites grandes commissions, soit l'aménagement, les finances, les travaux, le social, la sécurité, un total de 13 commissaires dont 4 PS, 3 Verts, 2 PDC, 2 MCG, 2 PLR, pour les commissions Culture, Sports, Administration, Développement durable, un total de 11 commissaires, soit 3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, et 3 sièges répartis entre le MCG et le PLR.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

L'enjeu principal est pour nous de travailler en bonne intelligence, en maintenant un nombre de commissaires équitable en fonction de la représentation générale au Conseil municipal et en permettant à chaque parti de travailler de manière efficace.

M. Clémence : pour le groupe socialiste, on a bien pris note des différentes propositions. Nous avons participé aux différentes séances des chefs de groupe. Effectivement, sur ce point précis, un accord n'a pas pu être trouvé entre tous les groupes. Je précise qu'un accord a pu être trouvé pour tous les autres points dont nous avons à traiter et c'est vraiment ce point-ci qui pose problème et non l'ensemble, ou une volonté manifeste d'un ou plusieurs groupes de ne absolument pas vouloir trouver de solutions, solutions qui ont pu être trouvées pour tous les autres points dont nous traitons ce soir.

Cela a été dit aussi la volonté d'être économe, de respecter les deniers publics, d'éviter des coûts financiers pour le contribuable et le signal aurait été très mauvais, dès le moment où nous entrerions en fonction, d'augmenter cette somme ; au contraire avec la solution proposée par les Verts et soutenue par le parti Socialiste à 11 nous avons économisé quelques milliers de francs par année.

Il y avait aussi une question pratique qui se posait, notamment avec la première proposition qui a été soumise par le PLR à 15 qui posait des problèmes de salle et qui aurait entraîné pratiquement 40% du Conseil municipal à chaque séance de commission, ce qui aurait entraîné non seulement des coûts et des problèmes pratiques mais aussi en termes d'efficacité pour les séances, pas mal de problèmes.

Effectivement, la tendance à la diminution dans les autres communes a aussi été citée par les Verts, et je reviens aussi sur les propos de M. Aeschbacher concernant la Ville de Genève, j'ose espérer que sur ce point-là qui a posé problème cette fois cela n'augure pas de comportements comme on peut le voir en Ville de Genève, lors de ces prochaines séances sur d'autres sujets, nous serons peut-être amenés à avoir des consensus ou des débats politiques. Je pense que l'on peut tout à fait rester respectueux les uns des autres sans forcément être d'accord chaque fois.

Pour terminer sur ce point-là par rapport à l'exigence qui était apportée d'avoir deux commissaires minimum dans chacune des commissions, cela a aussi été donné dans l'exemple de M. Aeschbacher sur la Ville de Genève, en Ville de Genève il y a des partis qui ont un seul commissaire, au Grand Conseil c'est également le cas et il y a tout à fait possibilité de travailler efficacement et d'avoir une représentativité sortie des urnes qui respecte les règles démocratiques, que nous allons notamment procéder avec le vote de ce soir et donc je pense qu'il y a tout à fait matière à travailler efficacement et en bonne harmonie les prochains temps dans cette législature, sans se focaliser sur ce point précis ce soir si nous ne sommes pas d'accord sur celui-ci.

M. Aeschbacher : par souci de concordance et toujours de compromis, nous retirons la proposition à 13 membres et soutenons la proposition qui a été faite par le PDC d'être 13 dans les commissions dites « importantes » et 11 dans les commissions dites « moins importantes ». Nous faisons un pas pour essayer de trouver un compromis et nous demandons le vote à l'appel nominal.

M. Dérobert : est-ce que vous êtes soutenu dans cette proposition de vote à l'appel nominal ? C'est le cas.

Nous avons deux propositions, la proposition faite par les Verts, soit 11 membres sur l'ensemble des commissions et la proposition faite par le PDC, soit de 13 membres dans cinq commissions – l'aménagement, les finances, la sociale, les travaux et la sécurité, et 11 membres dans la culture, les sports, l'environnement et l'administration.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020**

Nous ne ferons qu'un seul vote, les personnes qui soutiennent la proposition des Verts diront « Verts », les personnes qui soutiennent la proposition du PDC diront « PDC » et celles qui s'abstiennent « abstention ».

Adam Nathalie - PDC	Fernandez Emilie – VERTS
Aeschbacher Thierry – PDC	Fischer Alain – PDC
Antich Simon – PDC	Golay Roger – PDC
Baranyai Evis – VERTS	Haas Christian – PDC
Barry Thierno – VERTS	Jotterand Matthieu - VERTS
Bencker Jeanne – PDC	Le Goff Damien – VERTS
Bonvin Bonfanti Anne - VERTS	Martella Mauro – VERTS
Bonvin Philippe – PDC	Mayer Vincent – VERTS
Brunier Thierry – PDC	Monod Caroline – VERTS
Captyn Mathilde – VERTS	Mühle Deborah – VERTS
Carter Vally – VERTS	Petite Mathieu – VERTS
Clemence Nicolas – VERTS	Rosales Lucia – VERTS
Colleoni Michele – PDC	Rosset Mariantonia - VERTS
Couto Armando – PDC	Ruerat Nancy – VERTS
Daher Vincent – PDC	Vandeputte Virginie - PDC
De Vecchi Monica – PDC	Vergain Michel – PDC
Dia Priscille – VERTS	Vogel Thomas - VERTS
Equey Véronique – PDC	Beun Kristine - PDC

***La proposition du groupe des Verts est acceptée par 19 voix, contre 17 voix, 0 abstentions.***

***Nomination des membres***

M. Dérobert : nous allons maintenant parcourir les neuf commissions. Je propose aux chefs de groupes de nous faire partager les propositions des Conseillères et Conseillers de leur parti qui vont siéger dans lesdites commissions.

**Commission de l'administration - Dicastère de Mme Moyard**

Socialiste : Evis Baranyai, Mauro Martella, Mariantonia Rosset  
 Les Verts : Anne Bonvin Bonfanti, Emilie Fernandez, Thomas Vogel  
 PDC-VL : Christian Haas, Nathalie Adam  
 PLR : Véronique Equey, Alain Fischer  
 MCG : Armando Couto

**Commission de l'aménagement du territoire - Dicastère de M. Bonfanti**

Socialiste : Evis Baranyai, Nicolas Clémence, Matthieu Jotterand  
 Les Verts : Caroline Monod, Deborah Mühle, Mathieu Petite  
 PDC-VL : Christian Haas, Virginie Vandeputte  
 PLR : Thierry Dérobert, Vincent Daher  
 MCG : Kristine Beun

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

### **Commission de la culture, communication et promotion économique - Dicastère de M. Bonfanti**

Socialiste : Mariantonia Rosset, Vally Carter, Priscille Dia  
Les Verts : Mathilde Captyn, Damien Le Goff, Vincent Mayer  
PDC-VL : Christian Haas, Simon Antich  
PLR : Vincent Daher  
MCG : Kristine Beun, Philippe Bonvin

### **Commission de l'environnement et du développement durable- Dicastère de M. Bonfanti**

Socialiste : Evis Baranyai, Priscille Dia, Nancy Ruerat  
Les Verts : Mathilde Captyn, Deborah Mühle, Mathieu Petite  
PDC-VL : Monica De Vecchi, Virginie Vandeputte  
PLR : Alain Fischer  
MCG : Jeanne Bencker, Kristine Beun

### **Commission des finances et logement - Dicastère de Mme Gachet**

Socialiste : Mauro Martella, Matthieu Jotterand, Lucia Rosales  
Les Verts : Anne Bonvin Bonfanti, Mathilde Captyn, Emilie Fernandez  
PDC-VL : Simon Antich, Michele Colleoni  
PLR : Thierry Aeschbacher, Véronique Equey  
MCG : Thierry Brunier

### **Commission de la sécurité - Dicastère de Mme Gachet**

Socialiste : Vally Carter, Lucia Rosales, Nancy Ruerat  
Les Verts : Vincent Mayer, Mathieu Petite, Thomas Vogel  
PDC-VL : Michele Colleoni, Michel Vergain  
PLR : Thierry Aeschbacher, Thierry Dérobert  
MCG : Roger Golay

### **Commission des sports - Dicastère de Mme Salima Moyard**

Socialiste : Thierno Barry, Priscille Dia, Mauro Martella  
Les Verts : Anne Bonvin Bonfanti, Damien Le Goff, Caroline Monod  
PDC-VL : Monica De Vecchi, Michele Colleoni  
PLR : Thierry Aeschbacher, Véronique Equey  
MCG : Philippe Bonvin

### **Commission sociale - Dicastère de Mme Moyard**

Socialiste : Thierno Barry, Vally Carter, Lucia Rosales  
Les Verts : Damien Le Goff, Vincent Mayer, Thomas Vogel  
PDC-VL : Nathalie Adam, Simon Antich  
PLR : Thierry Dérobert  
MCG : Jeanne Bencker, Armando Couto

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

### Commission des travaux et constructions - Dicastère de M. LORENZINI

Socialiste : Thierno Barry, Nicolas Clémence, Nancy Ruerat  
Les Verts : Emilie Fernandez, Caroline Monod, Deborah Mühle  
PDC-VL : Monica De Vecchi, Michel Vergain  
PLR : Alain Fischer  
MCG : Roger Golay, Thierry Brunier

- 7) **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Fondation communale pour le logement de personnes âgées (5)**  
**Fondation communale immobilière (5)**  
**Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (5)**  
**Commission consultative du Fonds d'art visuel (1)**
- 

### Fondation communale pour le logement de personnes âgées (5 personnes) :

Socialiste : M. Daniel Hauenstein  
Les Verts : M. Thomas Vogel  
PDC-VL : Mme Nathalie Adam  
PLR : M. Thierry Dérobert  
MCG : Mme Jeanne Bencker

### Fondation communale immobilière (5 personnes) :

Socialiste : M. Thierno Barry  
Les Verts : M. Vincent Mayer  
PDC-VL : M. Simon Antich  
PLR : M. Thierry Aeschbacher  
MCG : M. Thierry Brunier

### Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (5 personnes) :

Socialiste : Mme Camille Gobet  
Les Verts : Mme Caroline Monod  
PDC-VL : M. Laurent Brun  
PLR : M. Thierry Aeschbacher  
MCG : M. Philippe Bonvin

### Commission consultative du Fonds d'art visuel (1 personne) :

Le Président de la Commission de la culture

M. Aeschbacher : serait-il possible de savoir formellement qui sont les chefs de groupe, car plusieurs personnes ont parlé et il serait intéressant que chaque groupe désigne son chef de groupe en termes de fonctionnement pour que l'on puisse savoir qui contacter le cas échéant.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

### Chefs de groupe

Socialiste : M. Nicolas Clémence  
Les Verts : Mme Mathilde Captyn  
PDC-VL : Mme Monica De Vecchi  
PLR : M. Thierry Aeschbacher  
MCG : M. Armando Couto

### 8) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. Bonfanti :

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les cadres, collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale,  
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,  
Mesdames et Messieurs membres du public,

Les autorités communales ont pleinement conscience de vivre une période très particulière. La crise sanitaire qui s'est installée depuis plusieurs semaines va durer. Les optimistes parlent de quelques mois, les plus pessimistes de quelques années. La vérité se trouve certainement quelque part entre ces deux prévisions.

Face à cette situation sans précédent, les autorités devront sans nul doute prendre des décisions inédites, rapides et parfois difficiles. Nous devons être à la fois pragmatiques, solidaires et faire preuve d'une capacité de résilience élevée face aux défis qui nous attendent.

Le Conseil administratif, que j'ai l'honneur de présider, est convaincu de la capacité d'adaptation de la Ville de Lancy :

- notre tissu associatif et économique est solide, varié et dynamique. Nous sommes heureux de recenser à ce jour plus de 1'900 entreprises actives sur le territoire.
- la population a démontré au fil des jours sa capacité à être solidaire envers les personnes vulnérables et responsable face aux mesures prises par les autorités cantonales et fédérales. De nombreux bénévoles ont donné de leur temps pour soutenir les différentes actions menées par les associations communales et l'administration.
- l'administration d'ailleurs qui, tout en connaissant ses forces et ses faiblesses, a su répondre aux enjeux de cette pandémie, dans ses secteurs d'activité.

Le moment que nous vivons doit nous faire prendre conscience de notre place dans cette société qui s'est révélée fragile. Il doit aussi nous permettre de réfléchir à nos valeurs et à nos comportements.

Un enjeu majeur auquel les autorités devront répondre est bien entendu celui du changement climatique : la hausse des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes, la pression sur la biodiversité et sur la nature en général sont des faits avérés.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Ils doivent pousser les collectivités publiques à mener des politiques de durabilité plus volontaristes afin de réduire notre empreinte écologique au quotidien.

Le Conseil administratif a rédigé une feuille de route ayant pour objectif d'orienter les politiques de la Ville de Lancy pour la législature 2020-2025.

Au travers des neuf dicastères qui vont vous être présentés dès à présent, le Conseil administratif in corpore souhaite affirmer sa pleine capacité de résilience, son esprit de collaboration et sa volonté de recherche constante de solutions efficaces pour affronter les enjeux actuels et futurs.

### **L'administration**

Les autorités s'engagent à achever rapidement la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes afin d'améliorer la gestion des ressources humaines de notre administration.

La Ville de Lancy mènera aussi une politique active, en revoyant les procédures internes, en passant à une administration 2.0, plus agile, souple et réactive, mais également plus à l'écoute de la population ainsi que des collaborateurs et collaboratrices.

Enfin, tel que récemment voté par le Conseil municipal, un véritable Plan égalité sera mis en place.

### **L'aménagement du territoire**

Pour assurer un développement harmonieux et maîtrisé du territoire communal, les autorités lancéennes prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger et améliorer le cadre et la qualité de vie des habitantes et des habitants.

Ce développement ne se fera pas au détriment de la zone villas. La Ville de Lancy souhaite ainsi mener une politique proactive en matière d'achats fonciers afin de répondre aux futurs besoins en infrastructures, structures et logements.

La Ville de Lancy s'engage pour une mobilité qui se veut douce et respectueuse de l'environnement en modérant les vitesses au sein de quartiers résidentiels, en continuant à poser des revêtements phono-absorbants, en améliorant la sécurité des réseaux cyclables et piétons par des aménagements adaptés.

### **La culture, la communication & la promotion économique**

La culture est un élément clé de la cohésion sociale. Celle-ci permet aux habitantes et habitants de tout âge de se rencontrer et de partager des émotions.

Les autorités communales font face à une évolution des besoins et des attentes de la population en matière d'accès à la culture.

La Ville de Lancy doit y répondre et adapter ses offres en mettant les différents publics au centre de ses réflexions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Les autorités vont poursuivre la valorisation des prestations proposées par l'administration communale sur les supports existants, tels que les réseaux sociaux, le site Internet et le journal associatif communal Le Lancéen.

La Ville de Lancy continuera à offrir aux entreprises locales un cadre structurant et une vision claire des prestations et des démarches existantes sur son territoire.

Les autorités souhaitent être à l'écoute des entreprises lancéennes et se réjouissent d'accueillir ces prochaines années de nouvelles sociétés qui viendront renforcer la diversité et le tissu économique.

Les autorités s'engagent aussi à mieux soutenir et valoriser les commerces de proximité.

### L'environnement & le développement durable

La Ville de Lancy va poursuivre sa politique visant à valoriser, protéger et accroître la biodiversité sur son territoire au moyen de diverses actions, notamment par la végétalisation et l'arborisation de plusieurs lieux, ainsi que par la conversion de surfaces bitumineuses en aménagements verts pour répondre à la problématique du changement climatique.

Ces actions auront un impact certain sur la qualité de vie dans les quartiers. Parallèlement, les autorités vont continuer à déployer leurs efforts pour accroître le taux de recyclage et diminuer la quantité de déchets ménagers incinérés.

Les autorités vont continuer à mettre en œuvre la stratégie du développement durable votée par le Conseil municipal en 2015.

La Ville de Lancy compte soutenir encore plus de partenariats avec des associations menant des projets d'éducation au développement durable dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que des actions visant à rendre la commune plus résiliente.

### Les finances

Les autorités s'engagent à garantir une fiscalité répondant aux besoins de la population tout en tenant compte des réalités économiques.

Les autorités continueront à développer l'effort déjà mis en place à l'égard des entreprises afin de faire face aux impacts financiers liés à la crise sanitaire actuelle.

Les autorités s'engagent à développer des infrastructures communales répondant aux besoins de la population, notamment des écoles ou des extensions de bâtiments, une salle communale, une médiathèque ou encore des bâtiments intergénérationnels.

### La sécurité

La Ville de Lancy va poursuivre le développement d'une police de proximité compte tenu de la forte augmentation de la population et va renforcer le travail de prévention quotidien ainsi que le travail de terrain avec tous les acteurs locaux liés à la sécurité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Compte tenu de l'augmentation de la population, les autorités vont poursuivre l'augmentation des effectifs de la Police municipale tout en accroissant les horaires d'activité pour une plus forte présence sur le terrain.

Cette présence se concrétisera notamment par le déplacement du poste de police du Bâtiment administratif de la Mairie (le BAM) à Lancy Sud, le secteur le plus dense de la commune.

Les autorités souhaitent également mettre en place un concept de sécurité en partenariat avec les autorités cantonales dans les périmètres des gares du Léman Express.

Les autorités s'engagent à valoriser le corps des Sapeurs-pompiers volontaires ainsi que leur activité indispensable à la sécurité de la commune.

Cet engagement se concrétisera par un soutien actif dans la recherche de membres et en revalorisant leur engagement citoyen auprès des employeurs. La Ville de Lancy portera un regard attentif au suivi du Concept opérationnel cantonal SIS et l'implication de notre compagnie de sapeurs-pompiers.

Enfin, les autorités s'engagent également à valoriser les actions menées tout au long de l'année par les Samaritains et le corps des Sauveteurs auxiliaires.

### Le social

Dans le domaine de la petite enfance, les besoins des familles sont criants. Les autorités s'engagent à offrir de plus nombreuses places en crèche tout en valorisant l'accueil familial de jour.

La Ville de Lancy souhaite mettre en place un guichet unique d'inscription pour tout l'accueil préscolaire afin de faciliter la vie des familles et la vue d'ensemble par la commune.

En ce sens, la gouvernance de la petite enfance à Lancy sera repensée et un regard externe sollicité.

Les autorités souhaitent également soutenir la jeunesse lancéenne, que ce soit par des projets novateurs d'inclusion d'élèves en situation de handicap, par l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école ou encore par une offre d'activités estivales accrue et mieux coordonnée.

Les autorités souhaitent aussi développer de nouveaux contrats de quartier, en veillant à ce que ceux-ci soient dynamiques et actifs dès leur démarrage.

La commune a un rôle essentiel à jouer auprès des seniors. La Ville de Lancy s'attèlera à mieux soutenir et informer les proches aidant-e-s de seniors ou de personnes en situation de handicap et développera des structures adaptées.

Les autorités souhaitent s'appuyer sur les résultats de l'étude réalisée sur les besoins des aîné-e-s Lancéennes et Lancéens, en partenariat avec les associations partenaires.

Enfin, le bien-être d'une communauté se mesurant à celui du plus faible de ses membres, les autorités poursuivront et développeront le Plan d'intégration communal récemment mis en place et élargira les permanences du Service des affaires sociales, afin de soutenir au quotidien les personnes en situation de précarité temporaire ou durable.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

### Les sports

Les autorités poursuivront leur politique de soutien actif aux associations sportives de la commune, acteurs importants de la vie communautaire.

La Ville de Lancy souhaite créer, en partenariat avec les associations, un événement annuel valorisant les sociétés communales, ainsi que des activités durant la période estivale permettant aux jeunes de pratiquer collectivement des activités sportives et d'en découvrir de nouvelles.

Les autorités poursuivront leur soutien à différents organismes, notamment :

- au Lancy FC avec la rénovation et la mise aux normes des installations sportives de Marignac
- au Tennis Club du Petit-Lancy avec la rénovation du bâtiment
- et par la mise à disposition du terrain jouxtant le parc Chuit pour les activités sportives, culturelles et intergénérationnelles gérées par l'association de Genève-Montagne.

La Ville de Lancy soutiendra en partenariat avec les instances cantonales et les représentants du Genève Servette Hockey Club la construction d'une patinoire au Trèfle-Blanc tout en veillant à l'impact sur l'urbanisme et sur la mobilité.

### Les travaux

Comme il l'a déjà été mentionné, les autorités ont conscience que l'augmentation importante de notre population ces prochaines années aura pour corollaire un accroissement des besoins en infrastructures, qu'il s'agisse de nouvelles écoles, d'une maison de quartier à la Chapelle ou encore d'une médiathèque et d'une salle communale.

Dans le contexte sanitaire actuel, tenir les délais tout en respectant les normes de protection des travailleurs sera un défi.

En parallèle, c'est l'entretien et la rénovation (notamment énergétique) de notre patrimoine administratif qu'il faudra mener à bien, avec, en particulier, la démolition-reconstruction de la salle communale du Grand-Lancy alliée à un réaménagement du parc de la Mairie.

Les autorités souhaitent étudier la mise en place d'une piste de glace à la piscine Marignac, afin d'en faire un lieu encore plus convivial en hiver.

La Fondation communale immobilière sera le bras armé des autorités communales pour mettre en place une politique sociale du logement volontariste.

Les nouvelles constructions prévues permettront d'accroître son parc locatif et d'arcades, qui seront destinées en priorité à des commerces de proximité ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les cadres, collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale,  
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,  
Mesdames et Messieurs membres du public,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2020

Comme vous l'avez constaté, cette feuille de route de la législature 2020-2025 a pour ambition de répondre aux attentes et aux besoins de notre population mais aussi des acteurs économiques locaux tout en tentant compte des enjeux liés à la crise sanitaire que nous traversons.

Les autorités lancéennes continueront à répondre aux enjeux de notre temps en exploitant aux mieux les capacités d'innovation.

Pour finir, le Conseil administratif tient à souhaiter une très belle législature à Mesdames et Messieurs les élu-e-s et espère pouvoir collaborer sereinement et intelligemment pour le bien des Lancéennes et des Lancéens.

*L'assemblée applaudit.*

M. Bonfanti j'ai une deuxième communication.

Comme vous le savez certainement, Mme Odile de Garrini, Secrétaire générale de la Ville de Lancy, nous quittera à la fin octobre pour une retraite bien méritée.

Une procédure s'est mise en place en vue de l'engagement de son successeur. Après plusieurs semaines de sélection et d'entretiens, le Conseil administratif a décidé de faire appel aux compétences de M. Julien Grosclaude, précédemment vice-chancelier du Canton de Genève.

M. Grosclaude a été engagé en qualité de Secrétaire général et il débutera son activité au sein de l'administration le 14 septembre.

Une troisième communication concernant la répartition du Conseil administratif :

Mme Moyard pour la première année de législature, sera membre du Conseil administratif

Mme Gachet sera vice-Présidente

Je serai moi-même Président du Conseil administratif et le Maire de la commune.

M. Dérobert : nous arrivons à la fin de cette première séance de cette législature. Je vous remercie toutes et tous de votre présence. Normalement, il devrait y avoir un petit apéro, qui sera reporté ultérieurement en raison du COVID.

La séance est levée à 19h26.

**Le Secrétaire :**

**Armando Couto**

**Le Président :**

**Thierry Dérobert**